

## UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

### COMPTE RENDU DE LA PARTICIPATION D'UNE DÉLÉGATION DU GROUPE FRANÇAIS

#### A LA RÉUNION PARLEMENTAIRE ORGANISÉE PAR L'UIP ET LE PARLEMENT MAROCAIN

#### SUR L'ADOPTION DU PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES

**6-7 DÉCEMBRE 2018**

Une délégation du groupe français de l'UIP, constituée de Nadia Essayan, députée, Gisèle Jourda, sénatrice, ainsi que de Didier Marie et Edouard Courtial, sénateurs, a participé à la Conférence parlementaire organisée conjointement par l'UIP et le Parlement du royaume du Maroc, à Rabat les 6 et 7 décembre, à l'occasion de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Cette conférence, introduite par le Président de la Chambre des représentants, M. Habib El Malki, le président de la chambre des Conseillers, M. Hakim Benchamach, et la Présidente de l'UIP, Mme Gabriela Cuevas, a permis aux délégations parlementaires d'une trentaine de pays de débattre avec des experts internationaux de la situation migratoire dans le monde, et de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées, régulières à l'échelle régionale, au plan national et au plan local.

La première session, consacrée à l'analyse de la situation migratoire dans le monde était animée par Patrick Taran, Président de « *Global migration policy associates* », M. Alberto Aares Mateos, Directeur de l'Institut Universitaire pour les Etudes Migratoires, et Mme Sonia Parella, Chercheuse en sociologie à l'Institut de recherche GEDIME, à l'Université libre de Barcelone. Dans une approche systémique, ceux-ci se sont attachés à montrer que l'économie mondiale ne pourrait aujourd'hui fonctionner sans l'immigration, et que cette dernière constituait une nécessité en particulier pour les pays développés, et en particulier européens, compte tenu du vieillissement de leur population. La libre circulation des personnes était aussi nécessaire que la libre circulation des capitaux. On assistait par ailleurs à l'érosion des anciens modèles : la mixité des flux migratoires rendait moins pertinente la distinction entre réfugiés et migrants économiques ; il fallait en outre prendre en compte la diversification des parcours migratoires, qui sont aujourd'hui souvent constitués de plusieurs mobilités successives. Dans une approche centrée sur la personne, il convenait de reconnaître aussi bien un « *droit à ne pas migrer* » qu'un « *droit à construire un projet de vie dans la mobilité* ». Plusieurs délégations ont participé au débat qui a suivi. S'exprimant au nom de la délégation française, Mme Gisèle Jourda, sénatrice, s'est interrogée sur ce que pourrait être, pour des personnes actuellement contraintes à quitter leur pays, le contenu et les modalités pratiques du « *droit à ne pas migrer* » ; elle a craint que ce « *droit* », dont la mise en œuvre lui a paru très hypothétique, loin de servir les intérêts des migrants, ne soit exploité par des pays de destination qui chercheraient à fermer leurs frontières.

La seconde session se proposait d'examiner comment les Parlements pouvaient contribuer à la mise en œuvre du Pacte mondial. Mme Laurel Townhead, représentante du Bureau quaker auprès des Nations Unies (une organisation non-gouvernementale représentant la Société religieuse des amis (quakers) auprès de l'Organisation des Nations Unies a présenté le contenu du Pacte et les engagements qui en découleront pour les pays signataires. Après avoir rappelé que le Pacte reconnaissait la souveraineté nationale des Etats, et ne revêtait pas de caractère contraignant, elle a précisé que les Etats s'engageaient, au paragraphe 41, « à atteindre les objectifs du pacte mondial et à honorer les engagements qui y sont pris ...en prenant des mesures concrètes pour favoriser des migrations sûres, ordonnées, et régulières à toutes les étapes ». Elle a invité les parlementaires à ne pas considérer le Pacte comme un fardeau mais comme une ressource. Mme Serena Tarabbia, du Comité International de la Croix Rouge à Rabat, a indiqué que le CICR dont la mission est de venir en aide aux victimes de conflits et de catastrophes, n'avait pas l'ambition de devenir une organisation en charge des migrations, et qu'elle centrait son action sur les liens familiaux, en s'attachant à prévenir la disparition des migrants grâce aux contacts avec les familles et à éclaircir le sort des migrants ayant disparu. Au cours du débat qui a suivi, Mme Nadia Essayan, députée, a expliqué que la France traversait actuellement une crise grave, mais qui n'avait heureusement pas touché la question des migrations ; elle a souhaité qu'à l'occasion de la signature de ce Pacte puisse avoir lieu au Parlement français un débat serein qui permette de promouvoir une vision positive de la migration.

Les troisième, quatrième et cinquième sessions ont respectivement porté sur les défis de la mise en œuvre du Pacte au niveau national, au niveau régional et au niveau local. Elles ont été animées par des représentants des Nations Unies et d'Organisations non gouvernementales, des universitaires ainsi que par trois parlementaires : José Ignacio Echaniz, du parlement espagnol, rapporteur de l'UIP, lord Dubs, membre de la Chambre des Lords, Jean-Paul Brière, Parlementaire guatémaltèque. Au cours des débats, Mme Gisèle Jourda, Sénatrice, a évoqué la situation des zones de transit ; elle a également rappelé que les parlementaires, parce qu'ils sont directement au contact de la population qu'ils représentent, étaient sans doute les mieux à même d'apprécier l'état de l'opinion publique sur les questions de migrations, et a souhaité que cette thématique, essentielle, soit traitée de façon plus approfondie à l'avenir.

Au cours de son séjour, la délégation a été reçue à l'Ambassade de France par S.E.M. Jean-François Girault, ambassadeur de France, avec qui elle a pu s'entretenir.